

## CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 14 juin 2017

---

Présidence	M. J. Grand
Présents	Mmes C. Chiriatti, A. Potenza MM. C. Brülhart, M. Da Costa, E. Fillet, T. Hunziker, V. Läderach, L. Luisoni, D. Nicole, D. Perizzolo, B. Riedweg, F. Sandoz, M. Zwahlen
Excusés	Mmes I. Martinez, C. Di Stasi M. R. Madarasz

Monsieur G. Marti, Maire, et MM. G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoints, assistent à la séance.

---

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2017
  2. Communications du Bureau
  3. Communications du Maire
  4. Communications des Présidents de Commissions
  5. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
  6. 1<sup>ère</sup> révision du Plan Directeur Cantonal 2030
    - 6.1 Schéma directeur – vote d'une résolution
    - 6.2 Concept de l'aménagement – vote d'une résolution
  7. Application participative pour téléphone mobile – présentation
  8. Propositions individuelles et questions
- 

M. GRAND ouvre la séance à 20h35.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2017**

Est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Communications du Bureau**

Pour sa première présidence du Conseil municipal, M. GRAND se dit très honoré de remplir cette fonction, et souhaite que sa présidence voie le fond l'emporter sur la forme, et les débats sur les procédures.

La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le 20 septembre.

### **3. Communications du Maire**

Engagement d'une réceptionniste à la mairie

M. LE MAIRE dit que la commune a lancé une procédure pour l'engagement cet automne d'une réceptionniste et employée administrative à plein temps, les sollicitations du public au guichet étant toujours plus importantes. L'ouverture du guichet sera étendue à la journée complète. Cet engagement devrait occasionner un dépassement dans les comptes 2017.

Séances d'information publique (Brolliets et Dardelles)

M. LE MAIRE dit que 2 séances d'information publique se tiendront à la fin du mois de juin concernant l'aménagement du territoire. La première aura lieu le 29 juin à 19h00, avec une présentation par le mandataire du projet de PLQ du quartier des Brolliets ainsi que du plan de changement de zone, dans le cadre d'une concertation avec les voisins. Les membres du Conseil sont invités à participer à cette séance en vue des votes sur les résolutions portant sur la modification de zones et le PLQ, cet automne ou au début de l'année prochaine.

La seconde séance aura lieu le 30 juin à 20h00 dans le cadre de la procédure de modification de zone concernant la prison des Dardelles. L'enquête publique a débuté le 9 juin. Le Département de la Sécurité et de l'Emploi représenté par M. Maudet et son équipe de projet viendra présenter à la population le projet de prison des Dardelles. Ce dossier (le changement de zone) devrait être soumis au vote du Conseil municipal à l'automne. L'enquête publique sera terminée le 10 juillet.

Ces 2 séances se tiendront à la salle de gym.

Renaturation du Foron

M. LE MAIRE dit que l'Etat va déposer dans le courant de l'été des demandes de permis de construire pour la renaturation du Foron. 3 parcelles de la commune sont concernées par le projet. M. LE MAIRE a donc signé les plans, avec la réserve qu'il s'agit en dernier ressort de la compétence du Conseil municipal (modification de limites parcellaires).

Manifestations estivales

M. LE MAIRE dit que les promotions scolaires se dérouleront le samedi 1<sup>er</sup> juillet. A la fête nationale du 1<sup>er</sup> août, une table officielle est prévue pour accueillir les membres du Conseil. Sont également attendues la manifestation Puplinge-Classique ainsi que la fête de l'Artisanat, auxquelles les membres du Conseil sont cordialement invités à participer.

Remerciements

M. NUSSBAUM tient à exprimer sa pleine et entière reconnaissance à toutes les personnes qui ont collaboré à l'organisation des différentes manifestations tout au long du printemps (tour du canton, 40 ans de l'école, ...), et notamment au personnel de la commune et à Mme BENNICI.

#### **4. Communications des Présidents de Commissions**

- Commission Aménagement – Travaux – Mobilité – Cimetière

En l'absence de M. MADARASZ, M. LUISONI dit que les discussions de la dernière commission du 24 mai ont porté dans un premier temps sur le concept de la mobilité selon la Direction Générale des Transport (route de Jussy, carrefour Mon-Ideé, feux intelligents) au cours desquelles les commissaires ont exprimé leur inquiétude quant au déport de circulation que cela allait induire, notamment dans les rues du village. Egalement, le mandataire Trafitech a fait une présentation au sujet des mesures à même de faciliter le transit dans le village, avec 7 alternatives analysées (route à sens unique, borne rétractable au niveau de la mairie, etc.). Enfin, une dernière discussion a porté sur la renaturation du Foron, avec la présentation d'un très beau projet incluant des promenades et des pénétrantes vertes au niveau du camping, pour la plupart situées sur territoire français.

- Commission Information – Participation

M. SANDOZ dit que la séance du 19 juin est annulée.

- Commission Solidarité Internationale

M. LUISONI dit que la prochaine séance de la commission aura lieu le 3 juillet.

#### **5. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC**

M. GRAND dit que l'ACG, dans sa dernière séance du 31 mai, a voté une subvention de 5 millions prélevée sur le budget d'investissement du fond intercommunal, en faveur du centre culturel de Châtelaine.

M. le MAIRE dit que ce projet culturel de plus d'une centaine de millions (locaux de répétition pour spectacles d'écoles de danse et autres) dépasse largement la commune de Vernier et est nécessaire pour le Canton.

Aucune opposition.

#### **6. 1<sup>ère</sup> révision du Plan Directeur Cantonal 2030**

##### **6.1. Schéma directeur – vote d'une résolution**

M. LE MAIRE dit que la réaction négative au tracé du bouclage autoroutier prévu par le Canton est largement partagée, non seulement par les communes genevoises concernées, mais également par les autorités régionales françaises concernées.

La parole n'étant plus demandée, M. GRAND lit la résolution et la soumet au vote.

**Projet de Résolution relative à la 1<sup>ère</sup> mise à jour du plan directeur cantonal 2030 et au projet de schéma directeur cantonal Genève 2030**

Vu la lettre du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) du 9 février 2017 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal « Genève 2030 » ;  
vu les résolutions adoptées le 1<sup>er</sup> décembre 2011 relatives au Plan directeur Cantonal et l'approbation sous réserves par le Conseil fédéral le 29 avril 2015 nécessitant la mise à jour sur laquelle le conseil est appelé à se prononcer ;  
vu les observations sur l'enquête publique transmises à la commune en date du 11 avril 2017 ;  
vu les travaux de la commission Aménagement du 24 mai 2017 ;  
vu le rapport établi suite à cette commission ;  
vu que le schéma directeur cantonal constitue le volet opérationnel du plan directeur cantonal (PDCn) et qu'il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures ;  
vu les dispositions de l'art. 5, al 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire ;  
conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;  
vu l'évolution positive par rapport à la version adoptée actuellement, en particulier pour les éléments en lien avec les fiches relatives à l'urbanisation et à l'espace rural, mais vu les problématiques particulièrement conséquentes pour la commune des fiches A12 et B03 ;  
sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide par 12 voix pour et une abstention :

1. De préavisier défavorablement le projet du schéma directeur cantonal Genève 2030 avec les réserves et remarques suivantes :

Préambule :

Notre Conseil municipal se détermine principalement sur les éléments touchant notre commune, qui a un caractère rural fortement marqué, que nous souhaitons préserver :

- village au centre de la commune.
- zone agricole cultivée encerclant le village.

Nous rappelons les résolutions du Conseil municipal du 15 mai 1997 et 1<sup>er</sup> décembre 2011 concernant le plan directeur cantonal et :

- soulignons que les autorités puplingeuses sont favorables à la construction de nouveaux logements pour autant qu'elle soit compatible avec l'aspect villageois et que tout déclassement prévoit une certaine densité (type 4B ou 4A) et de conception architecturale en harmonie avec le caractère rural des lieux;
- demandons que tout projet de déclassement soit prévu depuis le centre du village, comme rappelé au travers de notre plan directeur communal 2009;
- rappelons que le plan directeur communal 2009 permet une augmentation de 30% du nombre de logements sur notre commune (dont 50% de logements sociaux), dont la majorité de ce potentiel vient d'être réalisé ;

- demandons que l'urbanisation s'arrête à une limite claire, à savoir la route de Mon Idée, limite recommandée par les experts mandatés dans le cadre du PACA Genève – Eaux-Vives – Annemasse.

Ces éléments sont inscrits dans notre plan directeur communal 2009 et son image directrice.

La mise à jour concerne essentiellement les thématiques de dimensionnement de la zone à bâtir, la protection des SDA et la coordination urbanisation-transports, thématiques qui impactent directement notre commune.

Malgré le fait que notre commune approuve l'évolution positive d'un certain nombre d'éléments, nous préavisons défavorablement le projet de schéma directeur cantonal Genève 2030 en raison des points suivants :

- A05 et A12 – développement du site pénitentiaire
- B03 – tracé du boucllement autoroutier de la traversée du lac

### **Urbanisation :**

#### A05 - Mettre en œuvre les extensions urbaines sur la zone agricole

Notre commune est particulièrement impactée, étant concernée par quatre projets mentionnés en page 92.

Les Brolliets MZ29908 : la commune soutient ce déclassement et tient également à en être un acteur majeur. Outre les parcelles appartenant à la commune, la fondation de la commune de Puplinge pour le logement a signé des promesses d'achat permettant ainsi de maîtriser plus de 50% du périmètre. Il a également été admis une densification accrue avec un IUS passant de 0.8 à 1.0, mais pour autant que l'architecture des bâtiments soit conforme au caractère rural de notre village.

Brenaz II MZ29944 : La commune s'interroge sur les conséquences du refus de déclassement voté par le Grand-Conseil, alors que le Canton a déjà construit sur les terrains concernés. Les aménagements réalisés sont donc, actuellement, en infraction avec les dispositions légales.

Les Dardelles MZ29945 : La commune regrette que le Conseil d'Etat n'ait pas approché d'autres cantons pour y construire en partenariat et de manière plus judicieuse un établissement de détention nécessitant de grandes emprises sur la zone agricole. Le Conseil municipal constate toutefois que le périmètre désormais projeté est redimensionné par rapport à celui prévu il y a quelques années et est proche de celui fixé dans sa résolution 12/2013 du 13 juin 2013

Les Brolliets Est : Le Conseil Municipal constate la volonté du canton d'urbaniser de nouveaux secteurs à l'est du village, en remplacement du périmètre mentionné dans le plan directeur de 2011, par un grand cercle à l'est du village. Il admet ce principe comprenant une part de logements et des terrains de sports. Ce périmètre fera partie des éléments à étudier et à planifier aussi bien financièrement qu'en termes d'aménagement du territoire et de mobilité, et ce dans le cadre de la prochaine mise à jour du plan directeur communal.

Le conseil prend acte avec satisfaction que le projet « Grand-Pré – Mon-Idee » ne figure plus dans les projets envisagés à l'horizon 2030.

#### A06 - Gérer l'évolution des villages dans l'espace rural

Nous regrettons de constater que notre commune n'est plus mentionnée dans cette fiche, alors que notre village a clairement les caractéristiques d'un village, dont la moitié de la zone constructible est en Z4B protégée et est entourée de terrains cultivés et en zone agricole.

Nous demandons à être mentionnés sur cette fiche, de manière notamment à nous permettre de mettre à jour notre règlement des constructions de la zone protégée.

#### A07 et A08 – Optimiser la localisation des activités et densifier les zones industrielles

L'absence de projet avec activités dans le secteur Arve-Lac, mis à part la Pallanterie et la volonté d'y réaliser en grande partie des développements de logements accentuerait encore plus le déséquilibre entre les rives droite et gauche avec pour conséquence une augmentation des mouvements pendulaires. Il est nécessaire de créer des emplois également dans le secteur des 3 Chênes qui ont vu leurs zones industrielles se réduire, de favoriser la mixité emplois-logements et de développer les transports publics de manière encore plus conséquente que prévu.

#### A11 - Développer le réseau des espaces verts et publics

Nous demandons que l'urbanisation s'arrête à une limite claire, à savoir la route de Mon Idée, limite recommandée par les experts mandatés dans le cadre du PACA Genève – Eaux-Vives – Annemasse. Il convient d'enlever la mention « Puplinge » car les Communaux d'Ambilly sont sur la commune de Thônex. Il est nécessaire pour les futurs habitants et pour des questions paysagère et faunistique de mettre en œuvre la pénétrante de verdure identifiée par l'actuel plan directeur cantonal et reprise par notre plan directeur communal fiche 9 « Pont-Bochet vers Foron ».

#### A12 - Planification d'équipements publics

Nous considérons que notre commune a déjà été fortement impactée par le développement des sites pénitentiaires sur son territoire et regrettons le projet de créer un établissement pénitentiaire supplémentaire.

#### A13 - Planification d'équipements sportifs

Le développement de MICA augmentera les besoins dans ce domaine et accentuera encore plus la pression sur nos propres structures, qui sont déjà trop sollicitées. Nous accueillons avec satisfaction la possibilité de prévoir de nouveaux équipements sportifs et de loisirs dans le périmètre « Brolliet-Est ». Nous étudierons ceci dans la révision prochaine de notre plan directeur.

#### A14 - Jardins familiaux et plantages urbains

Notre commune est favorable et a procédé à la réalisation de plantages à l'intérieur de la zone constructible. Toutefois elle est défavorable à de nouveaux jardins familiaux en zone agricole, qui causent de la pollution des sols, des problèmes de circulation (voitures empruntant et stationnant sur les chemins agricoles) et dont les cabanons se transforment en résidence de week-end, voire sont habités.

#### A15 – Préserver et mettre en valeur le patrimoine

Outre de nouveaux quartiers récemment construits et des développements sur la zone agricole la pression s'exerçant sur la zone 4B protégée est forte. Près de la moitié de notre village est située en zone 4B protégée et nous demandons à pouvoir mettre à jour notre règlement des constructions, notamment adopter rapidement un plan de site. Il n'est pas possible en effet de devoir assumer à la fois de forts développements planifiés (augmentation de 25% de la population ces 2 dernières années, plus 10%

environ d'ici moins de 3 ans, plus de nouveaux projets prévus sur la fiche A05) et une densification accrue de notre zone protégée.

#### A17 – Mettre en œuvre les grands projets

Le Conseil municipal prend acte avec satisfaction que le projet « Grand-Pré – Mon-Idee » ne figure plus dans les projets envisagés à l'horizon 2030.

Vu les efforts d'urbanisation de la commune de Puplinge tant par l'accueil d'infrastructures cantonales que par la création de logements en zone de développement, le Conseil municipal confirme sa demande de voir ce projet supprimé et que la route de Mon-Idee reste clairement la limite de l'urbanisation.

#### A19 – Consolider et développer les centres régionaux

Sur le principe nous sommes favorables à cette volonté. Le développement de ces centres est justifié en principe notamment par des transports publics performants. Le secteur Arve-Lac comporte notamment les centres de Vézenaz, de la Pallanterie, de Chêne et Annemasse en France voisine. Il est indispensable que des transports publics performants relient ces centres entre eux et avec la région. Nous demandons que des dessertes efficaces en transports publics des communes Arve-Lac vers Vézenaz et la gare d'Annemasse soient enfin développées.

### **Mobilité :**

#### B01 - Développer le réseau ferroviaire pour le transport de voyageurs

Nous sommes très favorables au développement d'un réseau ferroviaire structurant notre agglomération. Il convient d'étudier rapidement la réalisation et la mise en fonction avant 2030 de la « raquette » permettant une liaison directe entre la rive gauche et l'Aéroport, puis La Plaine et le Pays de Gex et par conséquent de bénéficier pleinement des potentiels du CEVA.

#### B02 - Renforcer le réseau TC structurant

Nous sommes très favorables à l'évolution des transports collectifs tels que prévus dans ces fiches.

Nous saluons la volonté de réaliser un axe fort circulaire pour la desserte de Chêne, et de l'agglomération d'Annemasse, toutefois des liaisons TC transversales doivent absolument être créées dans le secteur Arve-Lac pour relier les localités rurales et les Trois-Chêne avec Vézenaz et Annemasse ainsi que pour relier les communes du bord du lac avec les Trois-Chêne. A ce sujet nous invitons le Canton à mettre en œuvre les demandes des communes Arve-Lac formulées dans le cadre du projet de plan d'action des Transports Collectifs.

#### B03 - Optimiser et compléter le réseau routier et autoroutier

La commune de Puplinge s'oppose au tracé du bouclage autoroutier sur la Rive gauche tel que proposé, pour le moment, par le Canton, pour les raisons suivantes :

La commune, en partenariat avec les communes du bassin de la Seymaz, tient à faire part de sa ferme opposition au tracé du bouclage autoroutier de la traversée du lac tel qu'il est défini dans cette version du Plan directeur cantonal (PDCn) 2030, version 2016.

Notre profond mécontentement vient du fait que ce tracé n'a pas été discuté avec les communes concernées, qu'elles soient suisses ou françaises. Cette traversée du lac, annoncée comme un principe, devait mener à un débat sur le futur tracé de la Rive Gauche autour de plusieurs alternatives possibles comprenant une consultation avec les partenaires impliqués. Ceci n'a pas été le cas. Nous insistons sur la prise en compte d'une cohérence régionale.

Cela n'est pas acceptable et nous demandons fermement que les autorités politiques concernées, suisses et françaises, soient entendues et consultées sérieusement dans le respect des habitants de cette région, de son environnement et de son agriculture.

Ce projet de boucllement autoroutier prévoit un axe de circulation fort, portant atteinte à des sites remarquables, poumon vert de la Rive Gauche et du Canton. En choisissant ce tracé trop proche de la ville, il n'est pas tenu compte de la réalité de l'agglomération transfrontalière. Le positionnement des échangeurs de Rouelbeau et de Puplinge vont induire un fort trafic transfrontalier dans nos villages, un véritable appel d'air pour accéder à l'autoroute, ce qui péjorera sans conteste la qualité de vie rurale de notre région et de son environnement (dangerosité, pollution, bruits etc....). Les rues étroites de notre village, déjà saturées, ne pourraient pas intégrer ce trafic supplémentaire.

Toutes les communes françaises concernées partagent notre vision et s'inquiètent de ce tracé qui ne prend pas en compte la problématique de la mobilité de l'agglomération dans son entier mais se contente de proposer une solution pour préserver et satisfaire le centre d'agglomération. Cela n'est pas acceptable. Les flux de véhicules qui envahiront nos villages (Corsier, Meinier, Gy, Jussy, Puplinge, Presinge et même Choulex) traverseront en amont les localités françaises frontalières, impactant doublement les mêmes problèmes que ceux cités précédemment.

C'est pourquoi nous demandons à nos autorités cantonales de reconsidérer le tracé tel qu'il est annoncé dans le PDCantonal et de mettre à l'étude une variante crédible qui contournerait l'agglomération (et non la ville) et qui s'accrocherait sur le réseau français sur la 2x2 voies au niveau du carrefour des Chasseurs ou vers Machilly, là où se raccordera la future autoroute vers Thonon dont la mise en service est prévue pour 2022.

Dans ses « Objectifs transversaux », il apparaît que l'Etat a la volonté de renforcer la coopération avec les communes et de privilégier une large concertation associant élus, représentants de la société civile ainsi que l'ensemble des acteurs concernés. Nous considérons qu'il s'agit d'un volet primordial dans la gestion des politiques de développement et que cela mérite à cet égard d'être activé pleinement. Les sensibilités locales doivent être entendues et intégrées dans les programmes, garantissant ainsi à nos populations qu'elles seront au centre de nos préoccupations. Cette problématique du boucllement autoroutier et de son tracé sur la Rive Gauche doit être la preuve par l'acte que ces intentions politiques ne resteront pas des vœux pieux.

#### B04 - Mener une politique coordonnée du stationnement

Nous rappelons que la réalisation d'un P+R en bordure de la route de Mon-Idée, desservi efficacement par les transports collectifs, est une nécessité et son étude devrait être rapidement entreprise, ceci en complément de P+R à réaliser dans l'ensemble des gares du futur Léman Express.

#### B05 - Promouvoir la mobilité douce



La commune est favorable au développement par le Canton d'un réseau cohérent de mobilité douce, en particulier celui à prévoir entre le village et la gare d'Annemasse, ainsi qu'avec les communes des Trois Chênes.

### ***Espace rural :***

#### C01 - Préserver les espaces de production agricole et garantir les surfaces d'assolement et C02 – Maitriser les impacts des extensions urbaines sur la zone agricole

Le maintien d'une agriculture de proximité est vital et des mesures doivent être prises dans ce domaine. L'espace agricole a un rôle environnemental et sociétal majeur à jouer. Les conséquences d'une urbanisation à proximité de zones cultivées doivent être soigneusement étudiées, car une pression s'exerce sur les surfaces agricoles et malheureusement de nombreuses personnes ne respectent pas les cultures et, de plus, laissent divaguer les chiens.

Les nombreux projets envisagés sur et à proximité de notre commune occasionneront de très fortes nuisances aux agriculteurs nécessitant l'étude préalable de mesures de protection.

Une densification de la 5<sup>ème</sup> zone (villas) et des densifications urbaines offrent un potentiel qui permettrait de limiter fortement l'impact sur les surfaces agricoles cultivées.

Depuis de nombreuses années la commune constate et signale des abus en zone agricole et regrette l'inaction des services concernés. La protection des SDA et l'agriculture de proximité nécessite de protéger efficacement le territoire destiné aux cultures, en particulier de se donner les moyens d'éviter un mitage du territoire agricole (suppression des cabanes, dépôts d'entreprises, des soit disant jardins familiaux et autres) qui compromettent les cultures et enlaidissent le paysage.

### **6.2. Concept de l'aménagement – vote d'une résolution**

M. LUISONI dit que le concept est une déclaration d'ordre général qui met en avant des valeurs susceptibles d'être partagées par tous (le caractère rural du village, l'importance de la zone agricole, le respect des quotas fédéraux en ce qui concerne les surfaces d'assolement, la promotion de l'agriculture de proximité, etc.) et qui a par conséquent reçu un préavis favorable de la part de la commission Aménagement – Travaux – Mobilité – Cimetière.

La parole n'étant pas demandée, M. GRAND lit la résolution et la soumet au vote.

#### ***Projet de Résolution relative à la mise à jour du plan directeur cantonal 2030 et au concept cantonal de l'aménagement Genève 2030***

Vu la lettre du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) du 9 février 2017 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal « Genève 2030 » ;

vu les résolutions adoptées le 1<sup>er</sup> décembre 2011 relatives au Plan directeur Cantonal et l'approbation sous réserves par le Conseil fédéral le 29 avril 2015 nécessitant la mise à jour sur laquelle le conseil est appelé à se prononcer ;

vu les observations sur l'enquête publique transmises à la commune en date du 11 avril 2017 ;

vu les travaux de la commission Aménagement du 24 mai 2017 ;  
vu le rapport établi suite à cette commission ;  
vu que le concept cantonal d'aménagement constitue le volet d'intentions et lignes directrices du plan directeur cantonal ;  
vu que le schéma directeur cantonal constitue le volet opérationnel du plan directeur cantonal (PDCn) et qu'il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures ;  
vu les dispositions de l'art. 5, al 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire ;  
conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;  
sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide par 12 voix pour et une abstention :

1. De préavisier favorablement le projet du concept de l'aménagement cantonal Genève 2030

avec les remarques suivantes :

Préambule :

Notre Conseil municipal se détermine principalement sur les éléments touchant notre commune, qui a un caractère rural fortement marqué, que nous souhaitons préserver :

- village au centre de la commune;
- zone agricole cultivée encerclant le village.

Nous rappelons les résolutions du Conseil municipal du 15 mai 1997 et 1<sup>er</sup> décembre 2011 concernant le plan directeur cantonal et :

- soulignons que les autorités puplingeaises sont favorables à la construction de nouveaux logements pour autant qu'elle soit compatible avec l'aspect villageois et que tout déclassement prévoit une certaine densité (type 4B ou 4A) et de conception architecturale en harmonie avec le caractère rural des lieux;
- demandons que tout projet de déclassement soit prévu depuis le centre du village, comme rappelé au travers de notre plan directeur communal 2009;
- rappelons que le plan directeur communal 2009 permet une augmentation de 30% du nombre de logements sur notre commune (dont 50% de logements sociaux), dont la majorité de ce potentiel vient d'être réalisé ;
- demandons que l'urbanisation s'arrête à une limite claire, à savoir la route de Mon Idée, limite recommandée par les experts mandatés dans le cadre du PACA Genève – Eaux-Vives – Annemasse.

Ces éléments sont inscrits dans notre plan directeur communal 2009 et son image directrice.

La mise à jour concerne essentiellement les thématiques de dimensionnement de la zone à bâtir, la protection des SDA et la coordination urbanisation-transports, thématiques qui impactent directement notre commune.

La commune partage les grandes lignes du projet de concept cantonal d'une agglomération multipolaire, verte et respectueuse des principes du développement durable, donc avec un développement proche des infrastructures de transports publics performants et en utilisant de manière optimale les surfaces, en particulier les surfaces d'assolement.

Notre village est concentré, la moitié de sa surface à bâtir est en zone 4B protégée et l'autre moitié en ZD4B, permettant ainsi à ce que les services et commerces soient proches et facilement accessibles en mobilité douce. C'est dans cet esprit que nous admettons un développement harmonieux à partir de son centre.

Les transports collectifs doivent être développés car ils sont les seuls à pouvoir faire face aux nécessités de déplacement d'une agglomération comme la nôtre. Le réseau ferroviaire doit rattraper son retard et être complété par des transports publics performants, aussi bien de desserte que de rabattement vers les centralités et entre elles. La planification des infrastructures routières doit absolument être coordonnée au niveau transfrontalier pour assurer leur cohérence, leur continuité et leur fluidité.

Enfin l'espace rural doit être protégé et l'agriculture de proximité promue. Ceci implique de garantir le respect du quota fédéral de surfaces d'assolement que Genève doit maintenir.

## **7. Application participative pour téléphone mobile – présentation**

M. GRAND dit que ce point a été proposé à l'ordre du jour par la commission Information – Participation.

M. SANDOZ, président de ladite commission, présente à titre informatif aux membres du Conseil l'application de « communication citoyenne » Flucity, téléchargeable sur le Web, laquelle permet de faire circuler l'information entre les autorités et la population, dans les deux sens et à l'aide de deux modérateurs dont les fonctions seraient de gérer l'application d'une part, et d'autre part de trier le flux d'informations. Selon M. SANDOZ, il s'agirait d'un fil d'actualité, d'une sorte de Puplinfo 2.0 un peu étoffé. M. SANDOZ dit que la ville de Neuchâtel ainsi que certaines communes genevoises semblent déjà intéressées par cette application. L'application est payante (800 francs par mois) et il faut prévoir le paiement d'un salaire équivalent à une heure de travail par jour (pour 10'000 habitants).

M. DA COSTA dit que les gens en général sont devenus réfractaires aux applications à installer sur les téléphones mobiles.

M. SANDOZ dit que les tous-ménages sont destinés à disparaître un jour, et à être remplacés par des moyens de communication virtuels. Il rajoute qu'une version gratuite existe, moins performante et destinée plutôt aux associations.

M. DA COSTA dit qu'il faudrait réfléchir plus avant car d'autres moyens de communication existent, tel que les réseaux sociaux, qui ont beaucoup de succès parmi les jeunes.

M. NICOLE dit que l'installation de cette application représente un gros effort de la part des communiers, outre le fait que les gens en ont assez de ce genre d'application.

M. SANDOZ dit qu'en ce qui le concerne, il parcourt les différents médias genevois (la Tribune, le Temps) non pas sur papier, mais quotidiennement sur son mobile.

M. LADERACH dit que le site de la commune est déjà bien fourni. Cette application ne serait-elle pas redondante ?

M. SANDOZ dit que cet outil ne serait pas redondant, car il s'agit d'un moyen de communication plus rapide qu'un site, et qui pourrait par conséquent avoir d'autres fonctions que celle d'un site, en le complétant.

M. LUISONI dit qu'une cérémonie de remise de prix autour du développement durable, qui s'est tenue récemment à Berlin, a montré une nette tendance à utiliser de plus en plus ces nouveaux éléments de participation, dans le but de stimuler l'intérêt et les échanges en matière de communication.

M. LE MAIRE dit que la commune ne compte que 2400 habitants et qu'il faut relativiser et organiser les modes d'information en fonction de la taille du territoire et de ses besoins et nécessités, lesquels ne sont pas ceux d'une ville où les gens sont plus éloignés de leur administration. A Puplinge, les demandes arrivent par toutes sortes de canaux, mais le coup de fil et le contact direct, incluant la discussion ou le dialogue, demeurent les moyens favoris et privilégiés.

En terme de communication, la solution papier perdurera à Puplinge dans les prochaines années, ainsi que le site Internet. On pourra toujours ajouter de la communication, mais encore faudra-t-il disposer du personnel nécessaire à la gestion de cette information. M. LE MAIRE dit que la Mairie privilégie les séances d'information publique et autres tables rondes où le dialogue prime, plutôt que des messages envoyés par satellite.

M. LE MAIRE dit qu'avec Mme SORDET, chargée de la communication au sein de la Mairie, une réflexion a été lancée afin de trouver des moyens de communication plus rapides que le tout-ménage, comme par exemple les réseaux sociaux. Cette étude en est à ses balbutiements et de plus amples informations viendront ultérieurement.

M. SANDOZ dit que le tout-ménage touche principalement les générations avancées, mais peu les jeunes.

M. LUISONI propose d'associer Mme SORDET aux réflexions autour de ce sujet et dans le cadre des prochaines séances de la commission Information - Participation.

M. NUSSBAUM dit, comme exprimé dans le cadre des résolutions relatives à l'aménagement du territoire, que le caractère villageois devrait primer à Puplinge, et par conséquent il doit être mis en avant plutôt des solutions encourageant les gens à se voir et à se parler d'une manière qui ne soit pas virtuelle.

Mme POTENZA dit qu'il serait judicieux de réfléchir à une extension du site Internet de la commune, avec par exemple des sondages et un forum.

## 8. Propositions individuelles et questions

Suite à l'acceptation par le propriétaire de la mise en zone bleue des parkings privés situés aux abords des bâtiments roses, M. NICOLE aimerait savoir ce qu'il va advenir des parkings à la rue de Frémis (immeubles n°1, 3, 5, 7) et à la rue de Graman.

M. LE MAIRE corrige : concernant les parkings sur la rue de Graman vers le chemin de Pré-Marquis, il ne s'agit pas d'une zone bleue, mais d'une zone 4 heures. Pour les autres places de parkings, qui ont juridiquement la même base, à savoir en bordure du domaine public mais situés sur des propriétés privées (par exemple, également à la route de Presinge et devant les commerces au centre du village), M. LE MAIRE rappelle qu'il s'agit de places privées, bien qu'elles aient toujours été considérées comme publiques, leurs propriétaires n'ayant rien annoncé les concernant lors de la construction des immeubles il y a une quarantaine d'années. Pour le moment, un accord a été conclu avec les propriétaires de ces places, qui prévoit un contrôle policier concernant le respect de la limite des 4 heures. Dans le cas de non-respect répété de cette limite, les propriétaires auraient le droit de relancer une procédure de privatisation de ces places.

M. HUNZIKER aimerait savoir ce qu'il va advenir des places de parking situées devant les commerces à la rue de Graman. Leur nombre va-t-il être revu à la baisse ?

M. LE MAIRE dit qu'à cet endroit il y a un réel problème de sécurité routière. La demande de permis de construire en cours prévoit en effet que les 8 places deviennent 4 places le long de la chaussée. Mais afin de conserver les 8 places de courte durée à proximité des commerces, les places de parking situées vis-à-vis des commerces seront modifiées avec une nouvelle limite d'une heure (encore actuellement de durée illimitée). Une nouvelle place réservée aux véhicules de livraison sera également aménagée.

M. HUNZIKER dit que le revêtement au sol du nouveau parking souterrain privé à la rue de Frémis était très glissant par temps de pluie. Il a récemment été enlevé. M. HUNZIKER dénonce ce travail d'amateur.

La parole n'étant plus demandée, M. GRAND lève la séance à 21h52.

---

Le Président

Jérôme GRAND

Le Vice-Président

Thomas HUNZIKER

Le Secrétaire

Patrick ARTER